



Projet de développement

Sports de Nature et Outdoor

Handisport

2025-2029

Table des matières

1	Contexte.....	3
1.1	Cadre général de l'outdoor	3
1.1.1	L'Inclusion et l'Accessibilité Universelle.....	3
1.1.2	Le Développement Durable et l'Écoresponsabilité	3
1.1.3	La Diversification des Pratiques et le Bien-être	4
1.1.4	La Sécurité et l'Éthique	4
1.1.5	5. Les Publics Prioritaires (Jeunesse et Féminisation)	4
1.2	Analyse FFOM	6
1.3	Diagnostic des activités.....	10
1.3.1	Rapport INJEP 2025-15	11
1.3.2	L'évolution des licences	12
1.3.3	L'évolution des clubs.....	13
1.3.4	Les répartitions	14
1.4	Champ d'action de la commission SNO	15
1.4.1	Activités considérées	15
1.4.2	Priorisation des activités	15

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor

2	Axes de développement	16
2.1	Accès à la pratique	16
2.1.1	Objectifs	16
2.1.2	Programme High Five	16
2.1.3	Stages de pratique nationaux	17
2.1.4	Evènements	17
2.1.5	Connaissance et valorisation des ESI	18
2.1.6	Jeunes	19
2.1.7	Mixité et féminisation	19
2.1.8	Nouvelles pratiques : Glisses urbaines	20
2.1.9	Nouvelles pratiques : ParaVTT	21
2.1.10	Personnes sourdes	22
2.2	Formation et expertise	23
2.2.1	Objectifs	23
2.2.2	Formations SNO	23
2.2.3	Formalisation et veille technologique	23
2.3	Promotion	25
2.3.1	Objectifs	25
2.3.2	Communication interne FFH	25
2.3.3	Communication et réseaux externes	25
3	Moyens généraux	26

1 Contexte

La commission nationale des sports de nature et outdoor (SNO) est un organe de la fédération française handisport (FFH). Elle a la charge du développement de ces activités.

Le plan de développement de la FFH pour 2025-2029 et ses déclinaisons en plans spécifiques, les priorités stratégiques du réseau européen des sports outdoor (ENOS), les éléments de diagnostic des pratiques et pratiquants actuels à la FFH, le rapport de l'INJEP d'Octobre 2024 sur « la pratique sportive des personnes en situation de handicap » sont les piliers sur lesquels s'appuie ce projet de développement.

1.1 Cadre général de l'outdoor

Les axes principaux qui émergent se regroupent autour de la nécessité de **l'inclusion**, de la **diversification des pratiques**, du **développement durable** et de la **garantie d'un environnement sécurisé et adapté** pour tous les publics, notamment les femmes et les jeunes.

Voici ci-après les principaux axes thématiques.

1.1.1 L'Inclusion et l'Accessibilité Universelle

Le projet de développement de la FFH se positionne comme la « **1ère Fédération inclusive de France** », visant à offrir la liberté de choisir dans un environnement accessible, mixte et autodéterminé.

- **Liberté et Autodétermination** : L'ambition est que chaque personne en situation de handicap (PSH) dispose de la liberté de choisir sa manière de pratiquer, de participer et de vivre son expérience sportive. L'un des principes fondateurs de la FFH est la promotion de l'autodétermination et de la liberté individuelle.
- **Accessibilité Globale** : L'un des axes stratégiques majeurs de la FFH est de développer l'accessibilité universelle concernant les infrastructures, le matériel, la formation et la communication.
- **Accessibilité de l'Outdoor** : Cette démarche fait écho aux objectifs du Réseau Européen des Sports de Nature (ENOS), qui plaide fortement pour l'inclusion et pour rendre l'outdoor accessible à tous. L'ENOS a d'ailleurs soutenu des projets se concentrant sur le thème de l'inclusion, comme *Beyond Horizons*, visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'inclusion et de sports de plein air pour les jeunes marginalisés.

1.1.2 Le Développement Durable et l'Écoresponsabilité

Dans le contexte des sports de nature, l'engagement environnemental est un pilier fondamental, fortement souligné par les sources européennes et intégré dans la stratégie FFH.

- **Engagement Fédéral** : La Stratégie Nationale de la FFH inclut explicitement l'engagement en faveur du développement durable. L'objectif est d'intégrer durablement les enjeux environnementaux dans la vie fédérale, notamment en promouvant une organisation écoresponsable des activités et en développant des activités de sport de nature éco responsables.

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor

- **Contexte de l'Outdoor :** Les discussions européennes, notamment lors de l'Euro'meet 2022, ont mis l'accent sur le thème central du « Green Sports for a Greener and Healthier Europe ». Il est jugé vital que les environnements extérieurs soient gérés efficacement pour assurer la durabilité des habitats locaux et des activités elles-mêmes.
- **Vision Européenne :** La mission de l'ENOS est d'agir ensemble pour le développement durable et responsable des sports de plein air à travers l'Europe. Les pratiques doivent être promues de manière gérée et durable, en se concentrant sur la protection de la nature.

1.1.3 La Diversification des Pratiques et le Bien-être

Un projet de développement doit s'articuler autour d'une offre enrichie et diversifiée, répondant aux besoins du loisir, de la santé et du bien-être, qui sont des dimensions essentielles des sports de nature.

- **Offre Diversifiée FFH :** La stratégie fédérale vise à proposer une offre diversifiée couvrant toutes les formes de pratiques (loisir, santé, compétition). Le développement des pratiques sportives passe par l'adaptation et la diversification des disciplines.
- **Sports de Nature/Loisir :** Le programme FFH insiste sur la valorisation des pratiques loisirs et bien-être.
- **Bénéfices de l'Outdoor :** Les documents ENOS soulignent les bénéfices pour la santé et le bien-être (*Health and wellbeing*). L'Euro'meet a mis en lumière le thème du « Wellbeing and the power of the outdoors » pour améliorer le bien-être social. Les avantages pour la santé et l'environnement des activités physiques dans des cadres naturels sont jugés de plus en plus importants.

1.1.4 La Sécurité et l'Éthique

Pour encourager la participation, notamment dans des environnements extérieurs (qui peuvent présenter des risques spécifiques), la garantie d'un cadre sécurisé est primordiale.

- **Pratique en Sécurité :** L'un des principes fondateurs de la FFH est l'assurance d'une pratique en toute sécurité pour tous.
- **Prévention des Risques :** La FFH a un programme pluriannuel dédié à la lutte contre les conduites déviantes, visant à garantir un cadre de fonctionnement éthique et sécurisant. Ce programme s'articule autour de la prévention, la sensibilisation, l'écoute des victimes et la formation des encadrants.
- **Garantie d'Intégrité :** La stratégie nationale vise à renforcer l'éthique et l'intégrité dans toutes les strates de la fédération, par la structuration de dispositifs disciplinaires et de prévention efficaces. Des actions sont prévues pour les regroupements de jeunes, avec la systématisation d'interventions sur les Violences Sexuelles et Sexistes (VSS).

1.1.5 5. Les Publics Prioritaires (Jeunesse et Féminisation)

Le projet doit cibler activement les segments de population sous-représentés, qui sont explicitement la jeunesse et les femmes, afin d'assurer la croissance et la pérennité du secteur.

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor

- **Jeunesse** : La FFH a pour objectif de renforcer la place des jeunes et d'intégrer les jeunes comme priorité fédérale (-20 ans). L'objectif est de proposer une offre de pratique multisport et de développer un parcours jeune complet (loisir et compétition).
- **Féminisation** : La FFH s'engage activement pour la promotion de l'égalité femmes-hommes via le programme « Mobilisation Féminisation ». L'ambition est de devenir une fédération pleinement mixte à tous les niveaux de pratique. Ce programme insiste sur le besoin de développer des offres adaptées aux femmes et de proposer des activités axées sur le bien-être et la pratique familiale.
- **Convergence Jeunes et Femmes** : Il est expressément mentionné qu'il faut insister sur le public PSH féminin qui est d'autant plus éloigné des pratiques. Des recommandations d'ENOS incluent l'autonomisation des femmes et le développement d'opportunités plus inclusives.

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor

En résumé, le projet de développement des sports de nature et *outdoor* pour la FFH doit affirmer une vision inclusive, durable et sécurisante, en tirant parti des bienfaits du plein air pour la santé et le bien-être, tout en ciblant prioritairement l'augmentation de la participation des jeunes et des femmes en situation de handicap.



1.2 Analyse FFOM

Ce tableau d'analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) est élaboré en intégrant la stratégie globale de la Fédération Française Handisport (FFH), les spécificités de son programme de sports de nature "HIGH FIVE", les données statistiques sur la pratique des personnes handicapées (PH), et les priorités du réseau européen des sports d'extérieur (ENOS).

Facteurs clés	Description et impact potentiel sur le développement
FORCES (Facteurs internes : caractéristiques et atouts de la FFH)	<p>Programme dédié et structuré (HIGH FIVE)</p> <p>Le programme "HIGH FIVE" est un dispositif de développement explicite pour les sports de nature de la FFH. Il propose une offre structurée en cinq types de pratiques, allant de la découverte (ESCAPADE) à la progression (EVOLUTION) et à la performance (EXPE').</p>
	<p>Expertise, ressources, et personnel dédié</p> <p>La FFH dispose d'un Référent Sports de nature (Emmanuel BUCHOUD) et d'un Centre Ressources avec des publications spécialisées, comme les « Collections des Experts » et des guides techniques.</p>
	<p>Formation spécifique aux pratiques outdoor</p> <p>La FFH propose des formations d'Accompagnateurs et de Moniteurs Handisport pour des disciplines de nature spécifiques (Canoë-kayak, Randonnée, FTT, Ski Alpin). Ces formations incluent des contenus transversaux essentiels (Orientation, Météo, Connaissance des milieux).</p>
	<p>Capacité d'inclusion et de mixité</p> <p>La FFH se positionne comme la « Première fédération inclusive de France », avec un engagement à développer la mixité réelle des profils PSH et Valides et le développement des actions PSH-Validé.</p>
	<p>Vision Sport-Santé intégrée</p> <p>Le programme Handisport-Santé Bien-être (incluant des randonnées inclusives) s'aligne avec les objectifs de la pratique régulière qui est primordiale pour bénéficier d'un impact positif sur la santé.</p>

FAIBLESSES (Facteurs internes à améliorer par la FFH)	Faible ressource humaine	Le développement des SNO porte sur un cadre d'Etat (référent SNO) et d'une partie de temps d'un prestataire pour les sports d'hiver qui gère aussi le circuit de compétition (hors SHN), les autres ressources sont bénévoles ou délégués de comités territoriaux. Le temps de travail potentiel disponible est très limité.
	Faible taux de licenciés chez les jeunes	Seulement 10 % des licenciés ont moins de 15 ans. Malgré la priorité donnée à la jeunesse, ce faible recrutement initial pose un défi pour la pérennité des pratiquants outdoor.
	Sous-représentation féminine	Les femmes ne représentent que 35,9 % des licencié(e)s à la FFH . Les jeunes filles en particulier sont d'autant plus éloignées des pratiques. Le développement doit impérativement s'appuyer sur des offres adaptées aux attentes féminines.
	Dépendance et logistique des pratiques	Bien que l'autonomie soit un objectif, les pratiques de nature en handisport exigent souvent du matériel spécifique (coûteux) et une progression construite autour d'un projet partagé entre le sportif, son groupe et l'encadrement .
	Déficit d'attractivité des sports traditionnels	Les personnes handicapées (15-64 ans) pratiquent des sports de nature traditionnels (randonnée pédestre, VTT, course à pied) deux à trois fois moins souvent que la moyenne nationale.
	Enjeux de structuration territoriale	L'organisation de la pratique (cycles Escapade, Evolution, Evasion) dépend fortement du soutien des Comités Régionaux (CRH) et Départementaux (CDH). Les territoires carencés nécessitent un soutien spécifique.

OPPORTUNITÉS (Facteurs externes : tendances et soutiens)	Alignement avec la stratégie européenne (ENOS)	Le secteur Outdoor européen priorise l'« Équité, diversité et inclusion » et défend le « droit pour tous à la Nature » aux niveaux politiques et législatifs. Ceci renforce le plaidoyer de la FFH.
	Valorisation du rôle de la nature pour le bien-être	Opportunité de lier les activités outdoor à l'amélioration de la santé mentale et au bien-être . Les pratiquants handicapés réguliers citent la santé (73 %) et le bien-être psychologique (68 %) comme raisons principales de leur pratique.
	Co-création et engagement des publics vulnérables	Le secteur Outdoor devrait « Avancer dans l'engagement des publics vulnérables dans la co-création pour développer des opportunités de pratique de sports de nature ».
	Développement durable et écoresponsabilité	La FFH s'est engagée dans une stratégie de développement durable , visant à développer des activités de sport de nature éco responsables et à intégrer l'axe DD dans les marchés publics.
	Potentiel du numérique et de l'innovation	L'utilisation d'outils digitaux d'inclusion (guides interactifs, LSF, audio description) et le renforcement de la visibilité numérique peuvent faciliter l'accès à l'offre Outdoor.
	Relations avec les fédérations homologues	Pour les para-disciplines déléguées à la FFH le développement de partenariat avec les fédérations homologues peut permettre d'élargir l'offre de pratique et affiner le maillage territorial de structure et d'offre

MENACES (Facteurs externes : risques et obstacles)	Barrières liées à l'accès et au transport	L'un des principaux défis est de « Rechercher les leviers et les freins (blocages) au transport responsable » et la nécessité de systèmes de transport adapté pour se rendre aux lieux de pratique souvent éloignés.
	Problèmes de santé et coût comme freins majeurs	Les problèmes de santé sont cités comme un frein majeur par 85 % des PH peu ou pas pratiquantes. Le coût trop élevé est également un frein important pour 32 % d'entre elles, problème exacerbé par le matériel spécifique onéreux.
	Barrières sociales et perception négative	Les freins sociaux et culturels à la pratique de sports en extérieur existent. 18 % des PH peu pratiquantes trouvent le « Regard des autres difficile à supporter » et 9 % les « Difficultés à être accepté.e par les autres » comme freins importants.
	Contraintes environnementales et réglementaires	La nécessité d'« équilibrer l'utilisation du milieu naturel et sa protection » et l'application potentielle de la certification EU aux évènements et installations pourraient imposer des contraintes logistiques et financières accrues à l'organisation des activités Outdoor.
	Relations avec les fédérations homologues	Le MJSVA fait le choix de déléguer un grand nombre de par-discipline aux fédérations organisant la pratique valide ce qui impacte fortement les ressources potentielles financières et humaines.

1.3 Diagnostic des activités

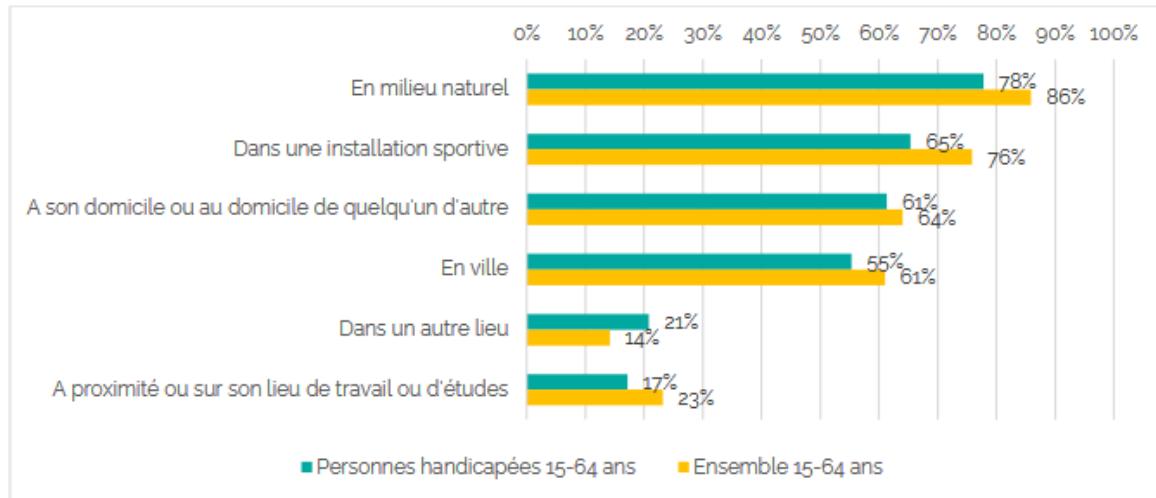
Les SNO constituent une part importante et croissante de la FFH. Ce constat est le résultat de plusieurs facteurs au nombre desquels :

- Les SNO sont inscrits dans l'ADN et l'histoire de la FFH
- Un travail d'accompagnement du développement conséquent est mis en place. Le programme « High Five », dont le financement est acté dans le dispositif de valorisation territorial (DVT), est la colonne vertébrale et disponible ici : [HighFiveFFH](#)
- La dernière crise sanitaire a renforcé l'appétence de la population pour l'outdoor
- Les évolutions techniques facilitent l'accès aux milieux naturels et artificiels dans lesquels s'exercent les SNO.

1.3.1 Rapport INJEP 2025-15

En octobre 2024, le rapport de l'INJEP fait apparaître que le milieu naturel est le premier lieu de pratique chez les pratiquants réguliers d'APS. Ce constat est tout aussi vrai pour les personnes en situation de handicap (PSH) à raison de 78% que pour l'ensemble de la population française à raison de 86%.

Figure 9. Lieux de pratique des pratiquants réguliers d'activités physiques et sportives âgés de 15-à 64 ans, selon la situation vis-à-vis du handicap



Source : ENPPS 2020, INJEP/MEDES, Direction des sports.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans, ayant pratiqué en moyenne une fois par semaine au moins une activité physique et sportive hors fins utilitaires, balade, baignade et relaxation au cours des douze derniers mois.

Lecture : 65 % des sportifs handicapés âgés de 15 à 64 ans ont pratiqué au moins une activité dans une installation sportive.

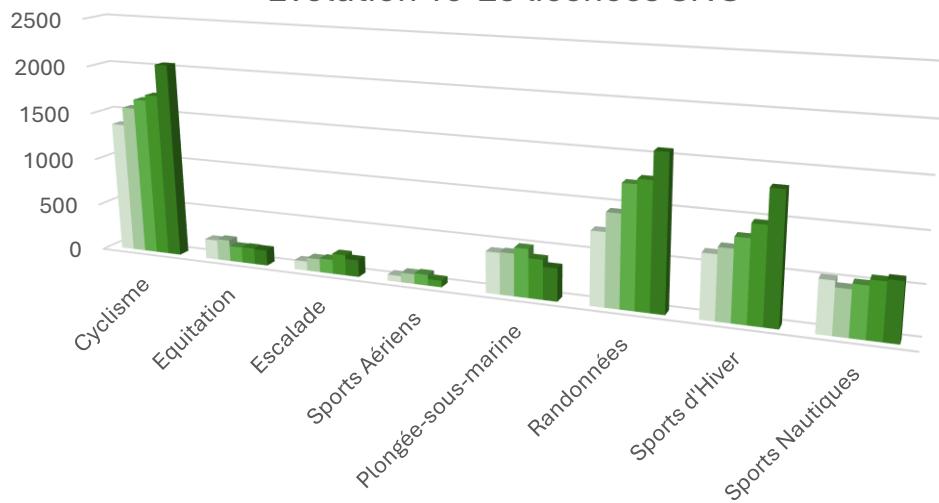
Note : l'ensemble des APS déclarées sont prises en compte et plusieurs réponses étaient possibles, le total peut donc être supérieur à 100 %.

Ce même rapport met en lumière des facteurs d'éloignement des pratiques sportives. A titre d'exemple 3 PSH sur 5 ne pratique pas régulièrement. Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes handicapées éloignées de la pratique. Les « problèmes de santé » sont les premières raisons citées pour justifier de la non pratique.



1.3.2 L'évolution des licences

Evolution 19-25 licences SNO



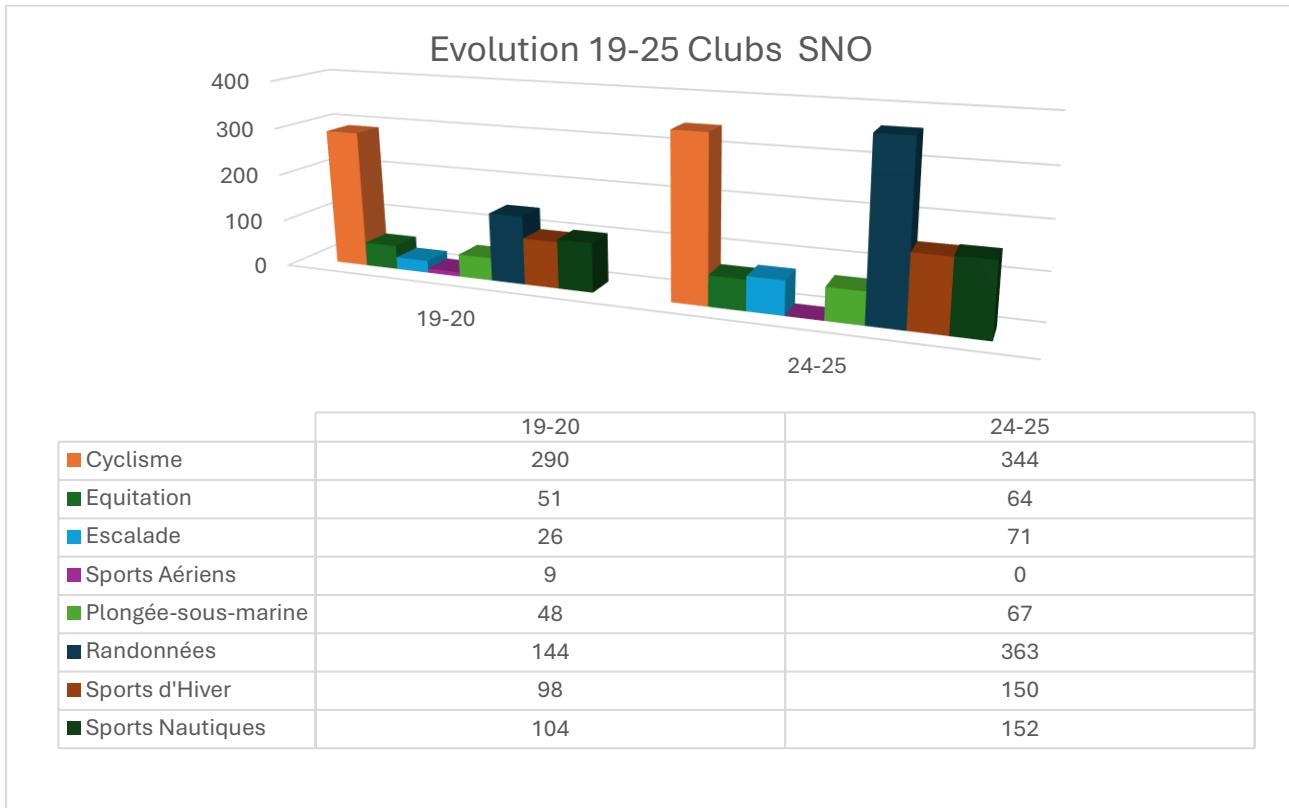
	Cyclisme	Equitation	Escalade	Sports Aériens	Plongée-sous-marine	Randonnées	Sports d'Hiver	Sports Nautiques
19-20	1374	209	97	65	428	752	653	527
21-22	1562	224	138	102	437	948	723	463
22-23	1658	164	148	112	500	1243	838	516
23-24	1716	168	215	69	408	1296	979	572
24-25	2047	164	176		338	1573	1323	593

On note une progression conséquente de 3813 licences sur la saison 2019-2020 à 6315 options en 2024-2025. Si l'on compare à l'évolution sur l'ensemble de la FFH les SNO progressent plus et plus vite.

En 2024-2025 les sports aériens ne peuvent plus être déclarés car ils ne sont pas couverts par notre assurance.

Les 3 champs d'activités qui progressent le plus sont ceux des différentes formes de cyclisme (nous notons l'apparition de licenciés en VTT, 81 en août 2025), des randonnées (inclus le FTT, les randonnées pédestres, la CO...) et les sports d'hiver.

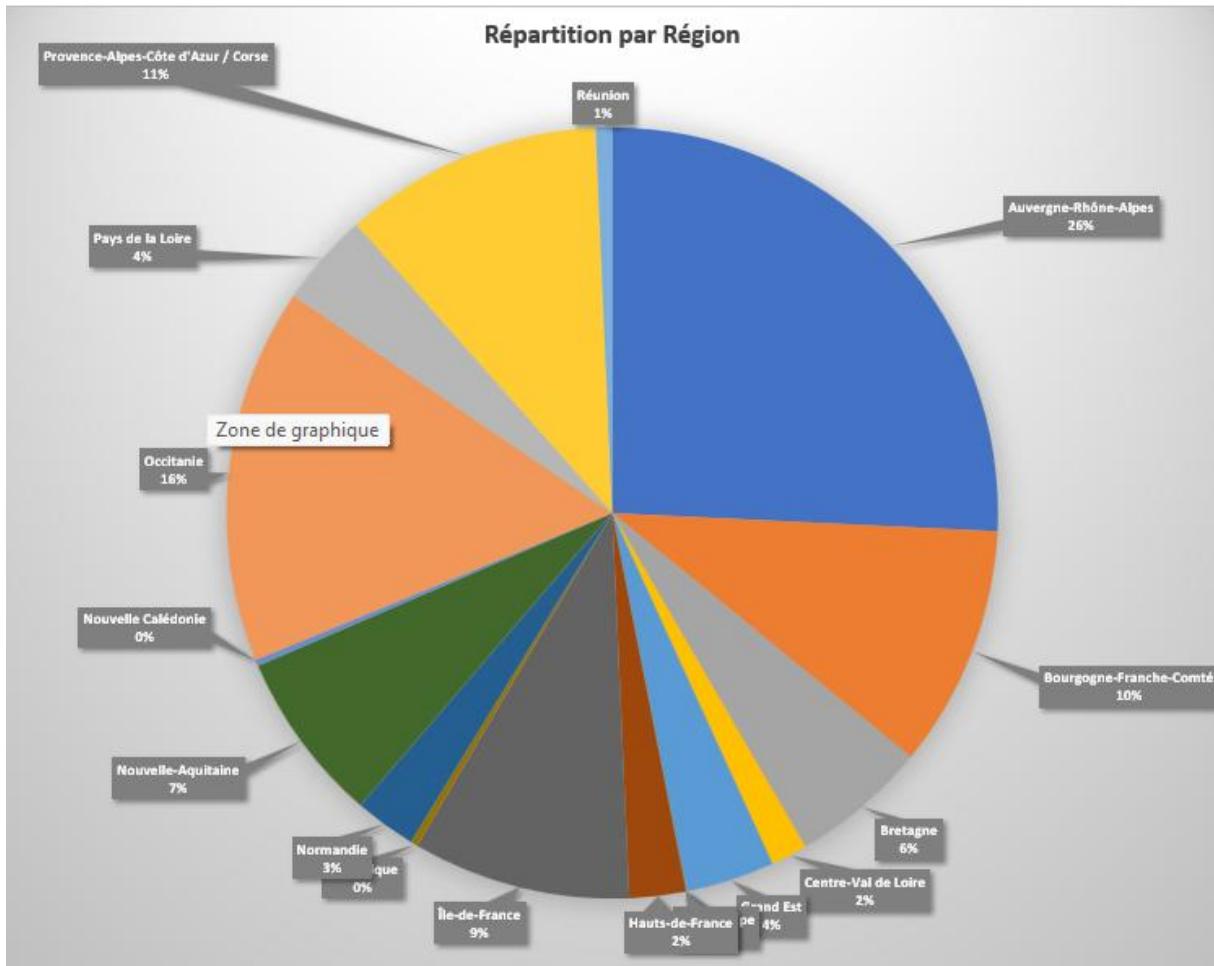
Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor
1.3.3 L'évolution des clubs



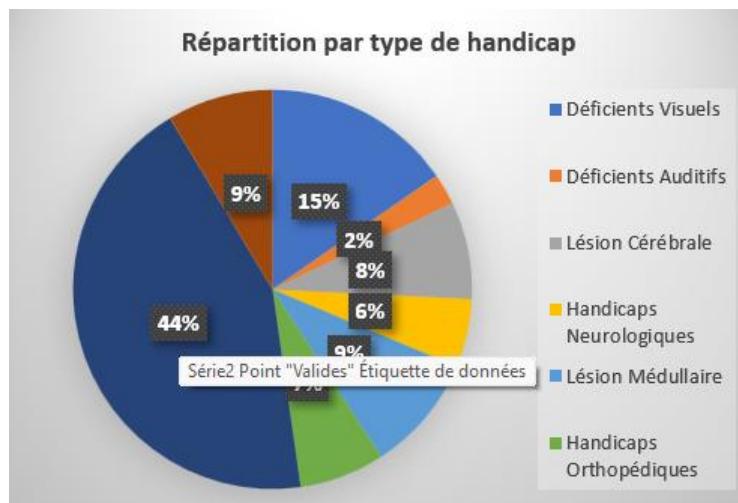
La comparaison du nombre de structures affiliées proposant au moins un SNO sur les saisons extrêmes du diagnostic fait apparaître une évolution conséquente de 442 (1212 contre 770) structures supplémentaires soit plus de 50% de progression, avec une augmentation de plus de 150% pour les activités de randonnée.



1.3.4 Les répartitions



En 2023 la première région en nombre de licenciés est Auvergne Rhône-Alpes. Nous pouvons ensuite noter une hétérogénéité certaine de la répartition territoriale des pratiquants de SNO.



Les pratiques SNO sont intrinsèquement inclusives, mixtes. Le partage sportif handi valide est un standard (56% auto déclarés en SH, 44% valides). La majorité des licenciés, PSH, sont en situation de handicap moteur.

1.4 Champ d'action de la commission SNO

1.4.1 Activités considérées

La commission SNO de la FFH s'appuie sur la liste du pôle ressource national transition écologique et sports de nature ([PRNTESN](#)) et reconnus par le ministère en charge des sports. A cette liste nous ajoutons les activités de glisse urbaine qui se rapprochent des sports de nature en transversalité sur de nombreux points dont : l'adaptation à son milieu, une activité à sensation, la gestion du niveau d'engagement.

Les activités considérées sont celles qui seront éligibles au programme « High Five ».

1.4.2 Priorisation des activités

En octobre 2025 la commission a décidé de prioriser le développement de ses activités.

Celle-ci se fait sur 4 niveaux. Les critères de priorisation ont été les suivants :

- Délégation de la discipline à la FFH et dépôt d'un dossier de demande pour la nouvelle paralympiade.
- Existence de formations de l'encadrement au catalogue fédéral.
- Existence d'un.e référent.e technique.
- Nombre de licences et/ou potentiel vivier
- Réalité de la compétence sur le territoire national (CR/CD/CLUBS)
- Maillage de l'offre de pratique
- Proposition d'évènements/stages etc.

Les activités prioritaires pour le développement sont ainsi : les **randonnées** (l'activité trail est gérée par la commission athlétisme que la CSNO accompagne), les **sports d'hiver** et le **cyclisme tout terrain** (les autres formes de cyclisme sont gérées par la commission idoine)/

Au niveau 2 nous souhaitons favoriser le développement mais nous rencontrons certaines limites, certains manques par rapport aux critères. Nous retrouvons les activités de la **plongée** et les **glisses urbaines**.

Au niveau 3 la commission effectue un suivi et soutient le développement dans un intérêt de la pratique multisport et/ou en tant que supports d'accès à une pratique de SNO. Ces activités sont déléguées à une autre fédération que la FFH : Canoë-kayak, escalade, surf, voile et wakeboard

Enfin au niveau 4 la commission effectue un suivi et peut être un relais d'information au réseau fédéral interne d'action particulière.

2 Axes de développement

Bien consciente de ses ressources humaines actuelles et des moyens financiers dédiés aux activités, la commission a priorisé 3 axes principaux de développement : L'accès à la pratique, la formation et l'expertise et enfin la promotion.

Les objectifs « chapeau » sont l'augmentation du nombre de pratiquants licenciés et de structures affiliées proposant des SNO sur le territoire national.

L'ensemble des actions devront favoriser une organisation écoresponsable.

- Les déplacements se font sans utilisation de moyens aériens. L'utilisation du train sera encouragée.
- Le covoiturage sera systématiquement favorisé par la création de groupes d'échanges spécifiques après accord des participants aux actions de partage de leurs coordonnées.
- L'alimentation lors des regroupements favorisera les productions locales et de saison, si possible en production biologique. Les solutions végétariennes seront encouragées.
- Nous encourageons au choix de produits les plus durables. La mutualisation d'équipements sportifs et leur entretien permet de limiter l'impact écologique et améliore l'impact social.
- Nous valoriserons les démarches de ré utilisation, transformation et récupérations spécifiques des matériels sportifs et de leurs consommables
- Les déchets générés seront systématiquement triés.

Les principales actions projetées sont reprises ci-après, elles sont bien sûr susceptibles d'évoluer avant la fin de validité de ce projet de développement afin de s'adapter aux évolutions de notre écosystème particulier.

2.1 Accès à la pratique

2.1.1 Objectifs

- Mailler le territoire d'une offre de pratique au plus proche des pratiquants
- Développer l'offre de pratique de SNO nationale
- Accueillir davantage de Jeunes (U20)
- Augmenter le ratio de pratiquantes FFH en SNO
- Tendre vers la parité au sein de la commission SNO
- Développer et faire connaître les espaces sites et itinéraires (ESI) praticables

2.1.2 Programme High Five



Le programme est porté concrètement sur le terrain par les structures affiliées, du club (le plus proche des pratiquants) aux comités départementaux et régionaux. [HighFiveFFH](#)

2.1.2.1 Moyens

Les actions rattachées au programme H5 sont éligibles à un financement au titre du projet sportif fédéral : « dispositif de valorisation territorial »

2.1.2.2 Indicateurs

- +15% d'options SNO fin août 2029 comparativement à 2025 (6315)

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor

- Augmentation N+1/N du nombre de structures portant au moins un cycle H5
- Augmentation N+1/N du nombre de cycles H5 identifiables

2.1.3 Stages de pratique nationaux

Renforcer et compléter les offres de pratiques territoriales. Permettre le perfectionnement dans les pratiques prioritaires, la rencontre et l'émulation entre les pratiquants SNO.

2.1.3.1 *Moyens*

Les stages sont portés soit directement par la commission qui assure l'organisation et reçoit les inscriptions ; soit par un organisateur local qui en accord avec un cahier des charges de la commission met en place le stage et sera aidé financièrement sur réalisation de celui-ci.

Un soutien financier spécifique sur le budget de la commission sera nécessaire.

2.1.3.2 *Indicateurs*

- Réalisation annuelle d'au moins 3 stages nationaux
- > 6 pratiquants PSH par stage
- > 10 pratiquants par stage (favoriser pratique handi valide)



2.1.4 Evènements

Les évènements organisés contribuent au développement de l'offre de pratique. Qu'ils soient ponctuels ou liés à un circuit identifié (ex Handi'spot Trail Tour, HSTT), ils doivent respecter un cahier des charges garantissant la sécurité des PSH et les valeurs de la FFH. Les évènements peuvent s'appuyer sur des organisations valides si le cahier des charges d'organisation de la FFH est respecté. Cela permet de mutualiser les coûts, de favoriser la rencontre dans les pratiques et l'interconnaissance entre les pratiquants.

Les évènements peuvent être de loisirs ou de compétition. Ils peuvent également être dématérialisés sous formes de challenges.

2.1.4.1 *Moyens*

Circuit HSTT porté par la commission athlétisme handisport et soutenu par les SNO.

D'autres organisations seront possibles sur les disciplines prioritaires (1.4.2)

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor

Un soutien financier spécifique sur le budget de la commission pour des évènements portés en propre sera nécessaire. La recherche de partenaires externes est à rechercher.

Les évènements concernés doivent concerter les licenciés FFH ou occasionner la prise d'une licence FFH.

Les évènements seront publiés sur le calendrier fédéral et relayé sur le site et réseaux de la commission.

2.1.4.2 *Indicateur*

- Développement du maillage territorial de l'offre, 1 évènement /région
- Organisation d'au moins 1 évènement à portée nationale annuellement sur chaque discipline de priorité 1.

2.1.5 Connaissance et valorisation des ESI

Les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) constituent les lieux de pratique Outdoor pour tout un chacun. La gestion est de la responsabilité des conseils départementaux comme inscrit dans le code du sport. Sur ce thème spécifique nous souhaitons soutenir le recueil des ESI praticables pour les PSH et favoriser leur connaissance. Nous sommes convaincus que cela constitue un levier qui favorise la décision de pratique et l'autonomie dans le processus de décision tout en soutenant la notion de responsabilisation du pratiquant.



L'un des exemples concrets de déclinaison est le travail conjoint avec le service [On Piste](#) qui a produit la marque dont la FFH est copropriétaire : [Handi'spot](#).

Le recensement et le partage des ESI praticables contribuent au développement de l'offre sportive et à la visibilité de la FFH quant à ses actions de développement des SNO.

2.1.5.1 *Moyens*

Les travaux sur ces sujets nécessitent essentiellement du temps de travail et quelques moyens financier de fonctionnement. Les prestations de reconnaissance ou les formations sont source de recettes au niveau national ou local en fonction de la personne qui intervient.

Le service On Piste gère le site et l'application dédiés.

Le responsable développement participe aux travaux des groupes techniques de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) si le sujet est en lien direct avec nos pratiques.

Les structures Handisport peuvent devenir opératrices rémunérées des recueils de terrain après suivi de la formation dédiée.

2.1.5.2 *Indicateurs*

- 30 destinations » labellisées handi'spot
- 300 parcours

2.1.6 Jeunes

Le développement des licenciés de moins de 20 ans (U20) est une priorité forte du projet fédéral. Pour les SNO nous nous appuierons pour cela sur l'intégration des pratiques dans les écoles de sport, le portage d'actions spécifiques avec le service fédéral dédié et sur le développement de la pratique des glisses urbaines.

Ce dernier point vise à diversifier les pratiques et recruter des publics U20 qui seraient encore éloignés de nos activités. Cette stratégie s'appuie également sur la volonté de se rapprocher des PSH qui ne sont pas à proximité de milieux naturels et de rajeunir l'image de notre offre sportive en favorisant par la même la projection de jeunes dans un projet handisport. Nous défendons la transversalité au travers des notions de sensation, adaptation aux caractéristiques des zones d'évolution (favorise l'autonomie quotidienne), d'engagement...

2.1.6.1 *Moyens*

Intégration de SNO sur des temps forts fédéraux. Pour la première fois une épreuve de course d'orientation est intégrée aux jeux nationaux de l'avenir handisport, ainsi qu'une pratique découverte de glisses urbaines en 2026.

Nous souhaitons faciliter la mise en place de pratique dans les territoires par la formalisation de fiches/livrets/... ou l'organisation de webinaires spécifiques.(2.2).

Le public U20 doit être présent et valorisé dans les supports de communication (2.3)

2.1.6.2 *Indicateurs*

- Au moins 1 cycle de pratique SNO dans chaque école de sport validée
- >1000 options U20 (741 en 24-25)



CDH73 Stage jeune ETE 2025

2.1.7 Mixité et féminisation

En août 2025 nous dénombrons 35% de pratiquantes pour 65% de pratiquants. La commission SNO 20% seulement de membres féminins. Nous souhaitons soutenir le développement de la pratique SNO des filles et femmes et leur implication dans toutes les strates fédérales.

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor

2.1.7.1 *Moyens*

Mise en place d'une à plusieurs actions spécifiques décidées après la réunion d'un groupe d'expertes sur les thématiques SNO Handisport et femmes.

2.1.7.2 *Indicateurs*

- >40% de licenciés femmes
- >30% de femmes membres de la commission SNO

2.1.8 Nouvelles pratiques : Glisses urbaines

Les pratiques de glisses urbaines répondent à plusieurs objectifs de la commission :

- Ouverture aux PSH éloignés de milieu naturel, urbains
- Limitation de l'impact écologique des pratiques
- Développement de la perception de son environnement et de l'autonomie quotidienne
- Rajeunissement de l'image des SNO

C'est pourquoi nous faisons le choix de soutenir le développement de ces pratiques. Cela passera par de l'acculturation, de la formation et du développement de l'offre dans les territoires.

Il semble indispensable d'accompagner les acteurs de terrains (clubs/salariés de CDH) pour leur permettre d'envisager sereinement et efficacement ce développement

2.1.8.1 *Moyens*

Afin d'accompagner les acteurs nous envisageons la création d'un contenu de type « premiers pas » en glisses urbaines handisport. Nous souhaitons également réaliser une vidéo de présentation de l'activité (2.3)

Nous souhaitons mettre en place une formation d'animateur.

Les actions sur la discipline entrent dans les différentes actions de la commission. Un soutien financier sera indispensable à l'atteinte des objectifs

2.1.8.2 *Indicateurs*

- 5 clubs

- >100 options des disciplines visées



2.1.9 Nouvelles pratiques : ParaVTT

Les activités de cyclisme tout terrain si elles sont balbutiantes en France représentent une opportunité de développement intéressante. Le ParaVTT va prendre en compte les formes de cyclisme sur itinéraires non revêtus. Les activités du cyclisme restent sous la gestion de la commission dédiée. Nous entendrons donc ici les activités qui iraient techniquement du vélo tout chemin / gravel jusqu'à la descente tout terrain. Dans ce champ la veille technologique est importante car de nouvelles solutions techniques sont apparues et continuent de s'améliorer de manière continue.

En 2025 nous recensons plusieurs évènements organisés à plusieurs clubs, par des acteurs du VTT, dont deux stages spécifiques au ParaVTT Handbike et Trikes. Nous avons également organisé avec l'IRFH dans le Chablais une session d'accompagnateur cyclisme tout terrain au mois de juin.

2.1.9.1 Moyens

Le développement de la discipline passera par un effort de formalisation, de formation mais aussi de valorisation des initiatives déjà en place. Un renfort de l'offre de pratique est à envisager et pourrait se faire en continuité des actions « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) pilotés conjointement par le service Jeunes et la commission cyclisme.

Le label Handi'spot pourrait s'enrichir d'une couche spécifique liée au paraVTT et permettre de faciliter le développement par la connaissance d'itinéraires adaptés et l'utilisation de l'application en guidage sur le terrain. Tout comme sur les activités pédestre l'investissement dans ce champ nous permet de valoriser les travaux FFH et la promotion externe afin de recrutement ou de partenariat.

Enfin la genèse ou la valorisation d'évènements sera un vrai plus dans le développement global de l'offre de pratique.

2.1.9.2 Indicateurs

- >10 évènements paraVTT déclarés
- >800 options (VTT-FTT)

- >70 clubs proposant l'activité



2.1.10 Personnes sourdes

La communauté sourde représente un vivier très important de pratiquants. Pour ces publics les SNO revêtent a minima les mêmes intérêts que pour la population générale. Des clubs existent ainsi que de la pratique libre qui a du mal à se reconnaître dans la fédération handisport et à trouver les leviers motivationnels pour affilier leurs structures, se licencier. Seules 33 options SNO ont été délivrées à des PSH auditif (DA) sur la saison 2024-25.

Ce constat montre qu'il est nécessaire de prendre en compte les particularités de la communauté sourde, la nécessaire adaptation de l'offre et de la communication qui leur est proposée.

2.1.10.1 Moyens

Création et mise en place d'une formation spécifique aux encadrants sourds : besoin de financement de l'ingénierie et du surcoût lié à l'interprétariat et à la création de support spécifiques.

Adaptation des contenus partagés aux personnes sourdes (2.2,2.3), publication et promotion des contenus déjà existants.

Formation en Langue des Signes Française (LSF)

2.1.10.2 Indicateurs

- Avoir un.e référent.e SNO sourd
- >200 options de personnes DA

2.2 Formation et expertise

2.2.1 Objectifs

- Former les encadrants sportifs
 - Améliorer la qualité de l'encadrement
 - Mailler le territoire d'ambassadeurs
 - Susciter l'implication et l'épanouissement des pratiquants
- Développer le réseau institutionnel
- Développer le niveau d'expertise de la FFH sur les SNO

2.2.2 Formations SNO

2.2.2.1 *Liste des formations au catalogue*

- Accompagnateur/Animateur : Cyclisme tout terrain, Fauteuil Tout Terrain, Glisses urbaines (Projet), Pilote CIMG, Pilote Tandems, Pilote Dualski, Randonnée
- Moniteur : randonnée, Ski (en lien avec FFSki)
- Certificat de qualification handisport (CQH) : Randonnée, FTT

2.2.2.2 *Moyens*

Nous souhaitons basculer les « accompagnateurs » en « animateur », avoir une formation moniteur par activité ou en regroupement afin de permettre l'évolution et le perfectionnement. Le réseau de formateurs/intervenants pourra être renforcé et davantage animé.

2.2.2.3 *Indicateurs*

- >15 sessions SNO/an
- >100 stagiaires
- >regroupement annuel des intervenants (global ou par spécialité)

2.2.3 Formalisation et veille technologique

Les matériels, techniques et technologies évoluent rapidement. Il est indispensable de suivre ces évolutions, de se les approprier et de les partager afin de conserver l'expertise.

Les acteurs de terrain, qu'ils soient spécialistes d'une activité ou bien foncièrement multisport peuvent avoir besoin de supports (documents, tutoriels etc.) leur facilitant la mise en place d'activités SNO

2.2.3.1 *Moyens*

Nous devons maintenir et développer une relation avec les fabricants principaux. Le suivi virtuel s'il est indispensable n'est pas suffisant, il est nécessaire autant que possible de tester les nouveaux équipements avec des PSH.

L'expertise de la commission sera partagée par le biais de la mise à jour du guide matériel fédéral, mais également la rédaction de fiches T&A.

La faisabilité passe également par la mise en réseau de partenaires et d'experts dans des champs particuliers (ex : Ona Bike pour cycles tout terrains adaptés).

Enfin nous souhaitons partager des ressources pédagogiques dans nos activités (fiches premier-pas, fiches séance/ateliers, ...) afin de faciliter et développer l'offre de pratique H5.

2.2.3.2 *Indicateurs*

- Participation à la mise à jour du guide matériel
- Publication de 3 fiches T&A d'équipements SNO par an
- Publication de 2 contenus pédagogiques par an



2.3 Promotion

2.3.1 Objectifs

- Faire connaître les pratiques SNO Handisport en Interne
- Faire connaître les pratiques SNO Handisport en externe
- Positionner la FFH comme motrice et experte du développement des SNO pour les PSH moteur ou sensoriel
- Permettre la reconnaissance des pratiquants avérés ou potentiels en adaptant les communications

2.3.2 Communication interne FFH

La communication interne d'une structure est toujours vitale, c'est d'autant plus vrai dans la FFH structurée en multiples cellules territorialement et/ou nationalement. L'interconnaissance est parfois complexe tout comme le portage en équipe plus transversales. C'est pourtant un déterminant de notre efficience et de la force de nos ressources multisectorielle, multisport.

2.3.2.1 Moyens

Nous bénéficions d'un réseau de référents de SNO en région. Ce réseau est encore lacunaire et d'un dynamisme hétérogène. Nous pouvons les mobiliser ponctuellement par du relais d'information ou par la réunion des membres. Les référents sont bien souvent à responsabilité multiple et n'ont pas toujours beaucoup de temps ciblé sur les SNO.

Nous possédons un site Internet (en cours de construction à l'écriture du document), et un compte actif « Handisport de nature » sur Facebook et Instagram. Les publications sur ces supports peuvent être reprises et relayées par le service communication du siège fédéral. Il est en outre incontournable que nos élus soient informés des actions du secteur SNO.

Nous comptons sur ce service pour relayer les actions portées ou poussées par la commission celles structurantes. Par exemple une republication régulière des formalisations d'expertise semble intéressante pour en favoriser la connaissance et l'appropriation pour celles et ceux qui n'auraient pas vu passer la publication ou qui sont arrivé.es plus récemment. De plus certains contenus ne nous sont pas accessibles en gestion (Vimeo, Flickr, Sarbacane etc.), nous avons besoin que le service dédié effectue les mises jour, publications etc.

2.3.2.2 Indicateurs

- Envoi de 3 mails d'information aux référents par an
- Proposition d'un temps de réunion annuel des référents
- >1publication réseaux par semaine en moyenne (52 publications/an)
- Publication en Dico LSF des 115 signes SNO
- 1 sujet SNO dans chaque newsletter ECHO

2.3.3 Communication et réseaux externes

La présence virtuelle et physique, l'animation des réseaux de partenaires et institutionnels sont très important pour définir et défendre la position de la FFH.

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor

La FFH est un membre d'ENOS au niveau européen. Elle y porte ses stratégies de développement, se nourrit des bonnes pratiques de nos voisins et y noue des relations pouvant déboucher sur des partenariats/collaborations.

La FFH est présente et représentée dans le réseau ministériel animé par le PRNTESN.

La FFH contribue aux choix stratégiques nationaux (DMA, DIJOP, STRMTG...) et entretient des relations avec les fabricants d'équipements du secteur Outdoor handisport. Elle favorise ses partenaires dans ce domaine.

En complément il est indispensable que les actions de la commission soient relayées sur les réseaux et supports généraux de la FFH

2.3.3.1 *Moyens*

Nous participons aux journées techniques du réseau SNO du PRNTESN et aux regroupement bisannuels EUROMEET.

Nous avons un contrat de partenariat avec JANTON et ROSSIGNOL (Handi'Spot) et des relations régulières avec plusieurs fabricants français et internationaux. La proximité pourrait être plus importante avec certain et nécessiteront une rencontre. La recherche de partenariat est à favoriser.

2.3.3.2 *Indicateurs*

- Présence de la FFH à 2 temps nationaux du réseau SNO par an
- Réunion/rencontre d'au moins 3 acteurs externes par an
- Présence aux EUROMEET, si possible avec intervention dans le contenu
- 20 publications réseaux FFH

3 Moyens généraux

Le projet de développement se veut à la hauteur des enjeux, du poids du secteur Outdoor (sociétalement et dans notre fédération) et du potentiel dans la poursuite des objectifs de la FFH.

Comme indiqué en « faiblesse » dans la partie analyse la ressource humaine est un facteur limitant. Si la concentration permet de favoriser les visions transversales et les collaborations avec les services de la FFH il existe également un effet « entonnoir » et de contraintes temporelles qui limite les moyens d'action. Le développement de l'Outdoor passe par une collaboration plus large que la commission. L'implication des acteurs de terrain, des services fédéraux, des commissions proches et des partenaires externes sont autant de clefs de voute de la réussite.

Le projet est assorti d'un budget annuel qui reflète les besoins concrets pour la réussite et l'atteinte des objectifs fixés. Certaines des actions nécessitent de faire appel à des ressources extérieures qui ne peuvent pas être 100% bénévole. Selon les ressources obtenues la calibration ou une priorisation dans les actions pourront être faites. La recherche de ressources auprès de partenaires privés nous semble vitale afin de ne pas dépendre uniquement des fonds publics. Nous sommes convaincus de la force du secteur sur ce point qui est concordant avec de multiples leviers motivationnels : tendance sociétale Outdoor (soutien d'étude

Commission nationale Handisport, sports de nature et Outdoor scientifique), impact fort sur l'autonomie des PSH, rayonnement des actions interne et externe (Handi'spot), stratégie innovante d'accessibilité par compensation plaçant les acteurs Handisport comme incontournables, volume des pratiquants... Mais également de nos limites comme la difficulté à réunir sur un temps évènementiel un nombre très important de PSH dû aux spécificités des SNO.